

PLAN PAYSAGE DE LA CÔTIÈRE RHODANIENNE

09

→ FICHE RECOMMANDATIONS

PRÉSERVONS LE CARACTÈRE RURAL ET LA QUALITÉ DE VIE DE NOS BOURGS

Objectifs

- CONSTITUER DES TRANSITIONS DE QUALITÉ ENTRE L'ESPACE HABITÉ ET LE GRAND PAYSAGE
- RÉINTERPRÉTER L'ARCHITECTURE ET LES FORMES URBAINES
- VALORISER LES ESPACES PUBLICS CONVIVIAUX
- CONSERVER UNE PALETTE VÉGÉTALE LOCALE ET DES MATÉRIAUX TRADITIONNELS DANS LES ESPACES PUBLICS

Contexte

Face à la banalisation du paysage, à l'urbanisation des franges villageoises, aux transformations de l'espace agricole et aux pressions économiques, l'identité rurale des bourgs de la côte rhodanienne doit être préservée et affirmée.

Pour cela, la diversité d'ambiances des lisières de bourgs peut être valorisée et leur qualité paysagère améliorée. Le respect de l'architecture traditionnelle et l'utilisation des matériaux et savoir-faire locaux dans la construction ou la réhabilitation du bâti ainsi que l'inscription des espaces publics dans le respect de l'existant constituent également des pistes de réflexions.

Le caractère rural du territoire transparaît donc dans la qualité des silhouettes de bourgs, la filiation architecturale et la convivialité des lieux collectifs.

→ Le maintien de cette identité rurale participe à l'amélioration du cadre de vie des habitants et doit permettre d'adapter les aménagements aux nouveaux usages sans pour autant empêcher une certaine liberté de création pour le patrimoine de demain.

CONSTITUER DES TRANSITIONS DE QUALITÉ ENTRE L'ESPACE HABITÉ ET LE GRAND PAYSAGE

Les lisières du bourg sont des espaces de transition qui concentrent les atouts de la ruralité et doivent concilier toute une diversité d'usages. Ils présentent une grande diversité d'ambiances et peuvent prendre des formes multiples : prés, boisements, vergers ou jardins, mares, haies ou encore chemins et coursières. Loin de l'image pittoresque et passéiste, ces espaces de cultures nourricières mais aussi de liberté et de jeux sont vivants et propres à être réinventés sans cesse, dès lors qu'ils font l'objet d'une véritable appropriation :

redessiner les entrées principales des bourgs en s'appuyant sur la trame arborée existante ;

maintenir des fenêtres visuelles dégagées sur le grand paysage depuis les bourgs et les zones d'extensions ;

créer des cheminements piétonniers et conserver les trames végétales et bâties qui accompagnent les villages en préservant, en confortant voire en créant des chemins enherbés, des mares et des fossés ;

mettre le paysage de fonds de parcelles en contact avec les espaces agricoles et naturels afin de concilier pratiques agricoles et besoin d'intimité de l'habitat.



Silhouette de bourg et lisières paysagères - Limony



-  Conserver le fonctionnement écologique du coteau boisé
 -  Préserver des lisières et organiser des transitions douces
 -  Maintenir la lisibilité et le rythme des ravins
 -  Préserver les éléments paysagers intéressants du site
 -  Préserver les zones humides (retenues collinaires, mares...)
 -  Hameau ancien identitaire groupé
 -  Habitat pavillonnaire diffus
 -  Anciens bâtiments d'activité, parfois désaffectés
 -  Activités artisanales
 -  Trame caractéristique du parcellaire agricole. Espaces de maraîchage.
 -  Tunnels de maraîchage
 -  Voie principale (D502)
 -  Voies secondaires
 -  Chemins agricoles
 -  Coursière
- 0 100 200 500m
- 

Trame paysagère comme armature à valoriser, l'exemple de Saint-Romain-en-Gal / Sainte-Colombe

RÉINTERPRÉTER L'ARCHITECTURE ET LES FORMES URBAINES

Les zonages instaurés par les Plans d'Occupation des Sols à la fin des années 1960 ont excessivement dissocié les fonctions urbaines. L'enjeu aujourd'hui est de renouer avec une certaine complexité ou richesse en combinant des habitats diversifiés (type, taille, statut libre ou social) avec des services, des équipements et des activités. Il est possible d'augmenter les échanges entre groupes sociaux et de limiter l'usage de la voiture sur de courtes distances en alliant mixité et densité des formes urbaines :



Exemples de réappropriation de formes urbaines et architecturales (ex : Chuyer, Loire-sur-Rhône)

- ▲ **accueillir différentes structures familiales et assurer un parcours résidentiel sur le long terme** en variant les typologies de logements (jeunes couples, familles avec jeunes enfants, jeunes retraités, quatrième âge, personnes en situation de handicap) et en améliorant la répartition des équipements et services sur la commune ;
- ▲ **permettre l'insertion d'activités, de services et/ou d'équipements** en tenant compte des pôles existants, de leur niveau de compatibilité et des emplacements stratégiques permettant une mixité fonctionnelle, une réduction des déplacements de courte distance en voiture, etc. ;
- ▲ **limiter les risques de conflits entre usagers et accroître la sécurité des modes doux** par le choix de gabarits et de tracés des voies facilitant prioritairement les déplacements cyclistes et piétons.

VALORISER LES ESPACES PUBLICS CONVIVIAUX

Avec la réduction des surfaces à urbaniser, les espaces publics regagnent de l'importance. Lieux de vie collective et locale, liens entre les quartiers et les habitants et supports de déplacements, leur rôle fédérateur est devenu indispensable dans la valorisation et l'animation urbaine.

Voici quelques recommandations pour développer la convivialité et la qualité urbaine de ces espaces partagés :

- ▲ **affirmer l'unité du cœur de village** en limitant le fractionnement et les éléments rapportés qui complexifient la lecture de l'espace et en révélant l'enveloppe bâtie par la valorisation des façades bordant les espaces publics et les rues principales ;
- ▲ **privilégier les espaces de rencontres et d'échanges dans les centres-bourgs** tels que les placettes, jardins et vergers partagés, espaces de loisirs (ex : sentier de randonnée), etc. ;
- ▲ **s'appuyer sur le vocabulaire rural pour l'aménagement des espaces publics** en utilisant des murets en pierre, des parkings perméables en mélange terre/pierre, etc. ;
- ▲ **valoriser le petit patrimoine et ses abords** si possible en lui donnant de nouveaux usages (événements culturels, lieu de sensibilisation aux pratiques viticoles, etc.) ;
- ▲ **organiser une transition fine entre espace public et espace privé** en accompagnant les pieds de bâtiments de sols pavés, de treilles ou de bordures fleuries qui contribuent à la qualité du domaine public ;
- ▲ **favoriser un aménagement durable** en utilisant des revêtements perméables, des matériaux et des végétaux locaux, en gérant les eaux de ruissellement en surface et en anticipant leur gestion ;
- ▲ **faciliter l'accessibilité pour tous** en privilégiant une mobilité douce, en favorisant la place du piéton, etc.



L'arbre, structure paysagère essentielle des espaces publics, Chavanay



Stationnements en lits de pierre engazonnés, Chaignay (21)

CONSERVER UNE PALETTE VÉGÉTALE LOCALE ET DES MATÉRIAUX TRADITIONNELS DANS LES ESPACES PUBLICS

Pour délimiter l'espace, différents éléments paysagers peuvent être utilisés :

- ▲ les fossés permettent de gérer les eaux de pluie et favorisent leur infiltration dans le sol ;
- ▲ les clôtures construites (mur, muret, palissade, grillage) pour lesquelles on préférera la pierre locale ou les enduits naturels à la chaux teintée de sables locaux, et qui peuvent aussi être habillées par une végétation grimpante ;
- ▲ les clôtures végétales (haie libre ou haie taillée) dans lesquelles on évitera les

Thuyas qui banalisent les paysages au profit d'essences locales variées plus adaptées à chaque terrain et dont la taille est naturellement limitée ;

Et certaines actions simples doivent être encouragées :

- ▲ planter des végétaux locaux et récupérer les eaux pluviales pour arroser les jardins et espaces verts ;
- ▲ limiter au maximum l'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais ;
- ▲ accepter qu'il y ait de l'herbe et préférer un paillage à des travaux du sol.



Quelques végétaux :

ARBRES	ARBUSTES	GRAMINÉES ET PLANTES VIVACES
platanes noyers saules aulnes chênes arbres fruitiers noisetiers pins sylvestres	lilas rosiers vignes genêts lauriers tins spirées	prairies coquelicots stipas géraniums vivaces gauras

Boîte à outils

OUTILS RÉGLEMENTAIRES OU CONTRACTUELS

- ▲ Charte du Parc du Pilat
- ▲ SCoT des Rives du Rhône / Schéma de secteur
- ▲ Plan Locaux d'Urbanisme (PLU)
- ▲ Chartes paysagères
- ▲ Permis d'aménager

OUTILS OPÉRATIONNELS ENVISAGEABLES

- ▲ Définition d'un schéma à l'échelle communale et intercommunale des lisières agro-urbaines prioritaires à préserver ou à créer

- ▲ Définition de cahiers des charges des aménageurs lotisseurs incluant la réservation d'espaces publics pour créer des lisières agro-urbaines

- ▲ Acquisition de terrains stratégiques par la collectivité au sein des bourgs ou aux abords des villages

- ▲ Échange de parcelles via la SAFER et contractualisation avec les agriculteurs sur la base d'un cahier des charges

- ▲ Participation des agriculteurs exploitant les espaces périphériques à des animations et valorisant des produits locaux

- ▲ Création de jardins familiaux en lisière de village ou de ville, support d'animations pédagogiques et festives.

NOS PARTENAIRES

- Communes et Communautés de communes ou d'agglomération
- Chambres d'agriculture
- SAFER
- Aménageurs, promoteurs
- Exploitants agricoles et leur groupement (syndicats)
- CAUE 07 et 69

POUR ALLER PLUS LOIN

- Parc naturel régional du Pilat rubrique « agir en citoyen du Parc - Habiter le Pilat » www.parc-naturel-pilat.fr
- Livret « habitat et formes urbaines » - SCoT des rives du Rhône - rubrique « téléchargement » www.scot-rivesdurhone.com
- Charte Engagement pour la Qualité Urbaine et Environnementale des Lotissements dans le département du Rhône www.caue69.fr